



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DEUG

Question écrite n° 2301

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'échec que connaissent certains étudiants en premier cycle universitaire. En effet, plus de la moitié des étudiants n'obtiennent pas leur DEUG en deux ans, ce qui démontre que les effets des changements pédagogiques et des choix « par défaut » sont encore très largement perceptibles. Il apparaît dès lors nécessaire de renforcer l'accompagnement des élèves, tout d'abord en amont en aidant les élèves à faire un choix réfléchi et cohérent à la sortie du baccalauréat, puis en aval en appréhendant par exemple le tutorat d'une manière plus constructive et efficace et en faisant de l'enseignant chercheur un véritable acteur pédagogique de la vie de l'étudiant. Il souhaiterait en conséquence connaître les mesures concrètes qu'entend prendre le Gouvernement afin de remédier à cet état de fait.

Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a fait du renforcement de l'efficacité des premiers cycles universitaires un axe majeur de sa politique. C'est ainsi qu'il a affirmé qu'il fallait mieux orienter, mieux accueillir les étudiants à leur entrée à l'Université et leur donner également une solide culture générale pour leur permettre une meilleure adaptabilité. En effet, le constat a été fait par les universités que l'une des causes de l'échec des étudiants en premier cycle est le décalage entre les connaissances acquises dans le secondaire et les connaissances requises en première année de DEUG. Ce constat les a amenées à renforcer et à repenser l'information donnée dans les lycées aux élèves mais aussi aux enseignants et aux équipes éducatives du second degré. C'est pourquoi, en complément des actions dites classiques telles que les journées portes ouvertes, la présentation des formations lors de forum ou de journées des formations, les salons d'information grand public, on peut citer plusieurs actions nouvelles tentant de créer un lien plus fort entre le secondaire et le supérieur : échanges d'étudiants et d'élèves : des étudiants vont dans un lycée et font une présentation de leur condition d'étudiant puis chaque lycéen est accueilli pendant une journée à l'université ; présentation des formations dans les lycées par des tuteurs ; entretien préalable individuel avec tous les futurs bacheliers candidats à une inscription ; désignation d'un ou plusieurs étudiants « correspondant » issu du même lycée que les bacheliers et d'un enseignant ressource ; mise en place d'une réflexion sur les programmes de lycées et de DEUG sciences et construction d'outils pédagogiques directement utilisables par les enseignants du secondaire et du supérieur ; journée d'information différenciée selon les publics visés : enseignants, équipe éducative, conseiller d'orientation, proviseur ; création d'une mission de coordination secondaire-supérieur soit au niveau de l'université, soit au niveau de l'académie. En outre, la modernisation des outils d'information et de développement des produits multimédias (cédéroms, banque de données, bornes interactives, logiciels d'aide à l'orientation, vidéo-conférences) permettent de présenter de manière attractive et vivante un ensemble d'informations complexes. Les SCUIO mettent également en place une information plus qualitative en liaison avec les organisations professionnelles pour une meilleure connaissance des débouchés professionnels et des différentes filières. De plus, les présidents d'université ont été invités, lorsque cette fonction n'était pas déjà assurée, à désigner un directeur des études, dans les filières accueillant une centaine d'étudiants. Cet

enseignant devra notamment veiller à la cohérence des enseignements dispensés. Il sera également l'interlocuteur privilégié des étudiants concernés. Par ailleurs, le dispositif de réorientation à la fin du premier semestre mis en place en 1997 n'a pas répondu aux attentes puisqu'il touche moins de 2 % d'étudiants. Il a donc paru souhaitable de retarder la possibilité de choix de réorientation jusqu'à la fin de la première année de DEUG. C'est pourquoi, à travers les campagnes d'habilitation, l'accent est mis sur le renforcement de la méthodologie universitaire en première année de DEUG. Outre un véritable apprentissage du travail universitaire, l'étudiant devrait ainsi être à même de réfléchir à son projet de formation, voire à son projet professionnel, et choisir une orientation véritablement adaptée. Dans cet esprit, la pluridisciplinarité est de plus en plus ressentie comme une nécessité dans le domaine de la formation car elle permet une orientation progressive. Les arrêtés d'avril 2002 relatifs aux cursus de licence et de master laissent la possibilité aux universités de mettre en place des parcours diversifiés pluridisciplinaires qui reposent sur des équipes de formation et sur un accompagnement pédagogique individualisé de l'étudiant. Il a enfin été demandé aux universités de généraliser à l'ensemble des formations de premier cycle des aménagements qui ont fait leurs preuves dans les filières scientifiques, tels l'enseignement en petits groupes, le développement de l'expérimentation et l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication. Il leur a été également demandé de réfléchir à de nouvelles modalités d'organisation des formations non seulement en semestre mais aussi en crédits capitalisables, dispositif qui permettra d'offrir des parcours de formation plus diversifiés et donc plus individualisés. L'Etat ne peut en aucun cas imposer ces mesures aux universités dont l'autonomie, notamment pédagogique, est reconnue par la loi. Il s'agit plutôt d'inciter les établissements, au moyen de la politique contractuelle, à mettre en place un ou plusieurs de ces dispositifs, en fonction de la configuration propre à chacun d'eux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2301

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 septembre 2002, page 3048

Réponse publiée le : 21 octobre 2002, page 3757